

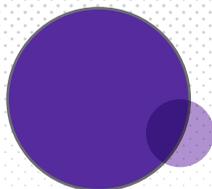
Rapport annuel
2013-2014



Table des matières

Gouvernement du Québec	3
Rapport de la présidente	4
Le conseil d'administration	7
Activités	9
• Activités du comité de la formation	9
• Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis	10
• Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	12
• Activités relatives à la délivrance des permis	12
• Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle	13
• Activités relatives à l'inspection professionnelle	13
• <i>Autres activités du service</i>	14
• Activités relatives à la formation continue	16
• <i>Autres activités du service</i>	17
• Activités relatives au bureau du syndic	18
• Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	18
• Activités du comité de révision	19
• Activités du conseil de discipline	19
• Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé	21
• Activités du comité des normes	22
• Activités du comité des communications	23
• <i>Autres activités</i>	23
• Activités du comité jeunesse	24
• Activités de reconnaissance	25
• Autres activités	25
Renseignements généraux	26
• Mission et vision de la profession	26
États financiers	29
• Rapport de l'auditeur indépendant	32
• Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2014	33
• Évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 mars 2014	33
• Bilan au 31 mars 2014	34
• Flux de trésorerie pour l'exercice terminer le 31 mars 2014	35
• Notes complémentaires au 31 mars 2014	36
• Renseignements complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2014	40





Conseil exécutif

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de l'application du Code des professions et des lois constituant les ordres professionnels,

Stéphanie Vallée

Québec, juin 2014

Madame Stéphanie Vallée

Ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du Code des professions et des lois constituant les ordres professionnels, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Recevez, madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.

Montréal, juin 2014

Monsieur Jean-Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

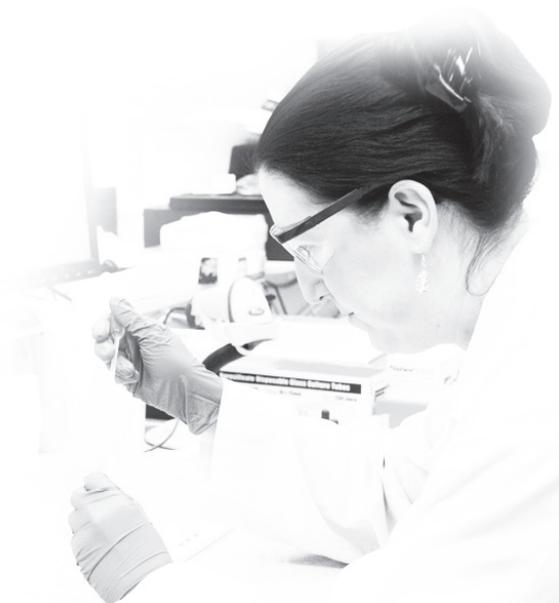
Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Recevez, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.

Montréal, juin 2014





Rapport de la présidente

© LAURE CAILLOT / COALITION PRIORITÉ CANCER

Ce rapport annuel 2013-2014 marque la consolidation de nos grands objectifs stratégiques, soit l'inspection de la pratique professionnelle de l'ensemble des technologistes médicaux sur un cycle de cinq ans, la production de guides de pratique et le programme de formation continue obligatoire de 20 heures sur une période de deux ans. Au 31 mars 2014, l'Ordre comptait 4570 technologistes médicaux.

Il est à noter qu'après de nombreuses années d'augmentation du nombre de membres, 2013-2014 aura été une année de décroissance. Ceci est dû en particulier à l'augmentation du nombre de technologistes médicaux ayant pris leur retraite ainsi que d'un certain nombre de radiations de membres n'ayant pas complété les 20 heures de formation continue obligatoire.

La lecture de ce rapport annuel vous permettra de réaliser que notre mission de protection du public est au cœur de nos préoccupations ainsi que l'amélioration de la pratique professionnelle des technologistes médicaux.

Mandat de protection du public

L'année financière 2013-2014 marque le début d'un nouveau cycle de 5 ans pour la vérification de la pratique professionnelle de l'ensemble de nos membres. Cette année, les membres du service de l'inspection professionnelle ont vérifié la pratique de 837 technologistes médicaux qui ont rempli leur formulaire d'auto-évaluation et 230 technologistes médicaux ont été rencontrés personnellement par nos inspecteurs. Les visites se sont effectuées dans 23 établissements, soit des centres hospitaliers et des CLSC. Cette année, trois technologistes médicaux ont fait l'objet d'une plainte disciplinaire pour ne pas avoir rempli leur formulaire d'auto-évaluation tel que requis.

L'année 2013-2014 marque aussi le début d'un nouveau cycle de 2 ans pour la réalisation d'un minimum de 20 heures de formation continue qui se terminera le 30 mars 2015. Cette année, nous avons ajouté 16 nouvelles formations de courte durée à notre portail de formation en ligne, *Formaline*, pour un total de

78 formations disponibles. Nous avons enregistré pour l'année financière, 7156 inscriptions sur le portail de formation *Formaline*. Nous offrons aussi à nos membres, d'autres formats d'activités de formation, tels la formation à distance, des journées scientifiques et notre congrès annuel. Nous reconnaissons de plus pour les crédits d'heures de formation, les cours, colloques et conférences offerts par d'autres organismes par exemple : Héma-Québec, le Laboratoire de santé publique du Québec, les établissements de santé, les universités. À la suite de la fin du premier cycle de deux ans, 34 technologistes médicaux ont été radiés pour ne pas avoir complété les 20 heures de formation continue exigées et 14 autres pour ne pas nous avoir fourni les preuves de leur formation.

Le comité des normes de la pratique a publié le *Guide de collecte, de transport, de conservation et d'analyse des urines* ainsi que le *Supplément d'informations pratiques pour l'analyse microscopique des urines*. Ces deux documents ont été élaborés conjointement avec l'Ordre des chimistes du Québec et la collaboration de l'Association des médecins biochimistes du Québec. Aussi, les travaux se sont poursuivis pour la réalisation du *Guide de pratique en anatomopathologie* avec la collaboration de l'Association des pathologistes du Québec. Le comité a aussi débuté des travaux pour l'élaboration du *Guide sur les spermogrammes* ainsi que la révision des *Normes de pratique des technologistes médicaux*.

Nous nous sommes assurés que les personnes qui exercent des activités réservées aux technologistes médicaux, sans être membres de l'Ordre, soient poursuivies pour pratique illégale.

Concernant l'autorisation d'activités en macroscopie, nos travaux avec l'Association des pathologistes du Québec et le Collège des médecins du Québec sont toujours en cours. Un projet de règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un technologiste médical a été publié dans la Gazette officielle pour consultation. Ce règlement vise à faire en sorte que certains technologistes médicaux puissent exercer des activités médicales auparavant

réservées aux pathologistes. Pour ce faire, ils devront compléter une formation universitaire en macroscopie. La nomination du pathologiste, Dr Louis Gaboury, au département de pathologie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal (UdeMtl) devrait permettre d'accélérer les travaux pour l'élaboration de cette formation universitaire.

En janvier 2014, l'Office des professions du Québec (OPO) a publié le rapport du Comité de travail concernant les nouveaux modèles d'encadrement professionnel. Ce groupe de travail était composé de représentants de l'OPO et de représentants d'ordres professionnels dont le nôtre. Le mandat consistait à proposer de nouveaux modes d'encadrement professionnel afin de répondre d'une part aux problèmes rencontrés par le système professionnel en matière d'encadrement et d'autre part, aux besoins d'intégration de groupes qui rencontrent certains des critères identifiés au Code des professions, mais qui ne peuvent constituer un ordre professionnel autonome viable sur la base des principes constitutifs du système professionnel.

Le comité ayant dû travailler dans le cadre des paramètres actuels du système professionnel, il n'a pas été possible de trouver des solutions répondant aux besoins réels de certains ordres. Il y aurait lieu de poursuivre les travaux de ce comité dans une optique de remise en question des paramètres actuels pour ainsi trouver des solutions durables pour répondre à l'évolution des nouvelles professions qui se développent dans des champs de pratiques touchant des ordres professionnels existants.

Depuis plusieurs années, l'Ordre fait des démarches afin de mettre en place une formation universitaire en médecine transfusionnelle. Nous avons appris que la Faculté de médecine de l'Université de Montréal avait l'intention de créer un programme de médecine transfusionnelle. Selon nos informations, les premiers cours devraient être disponibles en janvier 2015.

Visibilité de l'Ordre

Nos membres ambassadeurs continuent de visiter les écoles secondaires pour faire la promotion de la profession de technologiste médical auprès des jeunes en choix de carrière. Nous continuons notre promotion au Salon Carrière Formation à Québec et nous étions présents au Salon de l'éducation de Montréal. Nous avons participé au colloque de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle ainsi qu'au colloque des CII – CIR organisé par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Nous avons activement participé à la 5^e conférence nationale pour vaincre le cancer.

En partenariat avec la Collection de vidéos éducatives de la Société GRICS (Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires), l'Ordre a produit six capsules vidéo qui seront mises en ligne sur YouTube en avril 2014. Elles seront accessibles à l'ensemble du milieu de l'éducation (écoles secondaires, cégeps, universités), dans les bibliothèques municipales et à la Grande Bibliothèque. Ces capsules s'adressent au grand public, aux conseillers en orientation et aux jeunes.

En mai 2013, j'ai été réélue pour un deuxième mandat de deux ans à la vice-présidence du Conseil interprofessionnel du Québec. En avril 2013, j'ai été réélue à la présidence de la Coalition Priorité Cancer au Québec pour un mandat d'un an. J'ai continué à collaborer au comité éditorial de la revue *Le Point en administration de la santé et des services sociaux* et à faire partie de son comité de lecture.

Planification de la main-d'œuvre

Par rapport à l'an dernier, aucun nouveau comité n'a été mis sur pied au MSSS pour trouver des solutions à notre problématique de pénurie de main-d'œuvre. Les dernières données sont les suivantes.

Au mois d'août 2011 dans le réseau de la santé et des services sociaux, il y avait 397 postes vacants, équivalent temps complet. Ceci représente 7,7 % de l'effectif actuel en emploi.

Selon les prévisions du ministère pour 2017-2018, s'il n'y a aucune évolution démographique, il y aura 498 postes vacants donc 8,9 % de l'effectif requis. Si on tient compte du facteur démographique, pour la même période de comparaison, ce sera 1158 postes qui seront vacants soit 18,5 % des effectifs requis. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'augmentation de la demande pour les analyses de biologie médicale.

Aussi, nous ne connaissons pas les impacts sur les ressources humaines de la démarche d'optimisation des laboratoires de biologie médicale du Québec (OPTILAB) du ministère de la Santé et des Services sociaux tout comme nous ignorons l'impact de ce projet sur la disponibilité de place de stage clinique qualifiant pour les futurs technologistes médicaux.

Les cégeps offrant le programme Technologie d'analyses biomédicales éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver des places de stage pour les étudiants du programme et pour les personnes formées à l'étranger qui doivent compléter des mesures compensatoire. Ceci a pour effet de retarder l'accès à la profession d'un nombre de candidats.

Nomenclature de poste

Depuis mon rapport annuel 2011-2012, et que j'ai réitéré dans celui de l'an dernier, je vous écrivais ceci :

En 2010, nous avons fait plusieurs interventions auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour faire modifier la nomenclature pour le titre d'emploi Technologiste médical, car le libellé prévoit que pour obtenir ce titre d'emploi, le candidat :

- *Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec spécialisation en technologie médicale d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;*
- *Doit être membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.*

Les membres ayant obtenu un permis de l'Ordre sur la base d'une équivalence de diplôme ou de la formation ne détienne pas un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'attestation d'études collégiales (AEC) d'une école reconnue par le Ministère.

Cette situation constitue une barrière à la mise en application des dispositions relatives à la mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre de l'Accord du commerce intérieure et de l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre l'Ordre et ses contreparties de la France (ARM).

Il n'y a pas eu de développement dans ce dossier.

Modifications à la Loi des chimistes

En mai 2012, le Gouvernement déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n°77 qui avait pour objectif de réviser les champs d'exercice professionnel dans le secteur des sciences appliquées. Ceci avait pour effet de modifier la Loi des chimistes et incidemment d'ajouter l'activité suivante aux activités déjà réservées, en partage, aux technologistes médicaux:

« Exécuter, en laboratoire, les étapes des phases préanalytique, analytique et postanalytique ».

Malheureusement ce projet de loi est mort au feuilleton à la suite du déclenchement des élections au mois d'août 2012. En juin 2013, le Gouvernement déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n°49 qui reprenait les objectifs du défunt projet de loi n°77. Encore une fois, ce projet est mort au feuilleton à la suite du déclenchement des élections en mars 2014.

Je souhaite sincèrement que ce projet de loi soit redéposé à l'Assemblée nationale rapidement et que nous puissions enfin voir son adoption.

Révision du programme Technologie d'analyses biomédicales (TAB)

En mai 2013, nous avons reçu pour validation le nouveau projet du programme TAB. Un avis a été émis faisant état d'une adéquation partielle de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de technologiste médical.

Projet de loi omnibus

Coïncidant avec le 40^e anniversaire du Code des professions en 2014, des travaux sous l'égide du Conseil interprofessionnel du Québec ont eu lieu afin de soumettre des recommandations en vue de la présentation possible d'un projet de loi de type omnibus visant l'amélioration du système professionnel et des mécanismes de protection du public. L'OPTMQ a participé activement aux groupes de travail.

Règlementations

Plusieurs règlements ont été modifiés et sont entrés en vigueur cette année :

- Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec;
- Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de technologiste médical hors du Québec qui donnent ouverture aux permis de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec;
- Règlement sur l'inspection professionnelle des technologistes médicaux du Québec.

Conclusion

Je souhaite que la prochaine année voie enfin se concrétiser les projets auxquels nous travaillons et consacrons notre énergie depuis si longtemps. Ce serait un cadeau merveilleux. Je tiens à remercier nos administrateurs, les membres de comités et les employés du siège social qui mettent tout leur cœur et leurs talents au service de l'Ordre. Je remercie aussi, tous les technologistes médicaux pour leur professionnalisme.



Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.

Le conseil d'administration de l'Ordre 2013-2014

Le conseil d'administration se compose de 19 administrateurs, dont 15 technologistes médicaux élus.

Les administrateurs élus élisent par suffrage le président de l'Ordre. Cette élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, à l'occasion de la première réunion du conseil d'administration, laquelle se tient après l'assemblée générale annuelle qui suit l'élection des administrateurs.

Madame Nathalie Rodrigue, T.M., R.T., a été élue présidente de l'Ordre le 8 juin 2013 pour un mandat de trois ans.

Membres du conseil d'administration

Rachel Audet, T.M.

(Bas-Saint-Laurent – Gaspésie)
Élue le 8 juin 2013

Élise Desbiens, T.M.

(Saguenay-Lac-Saint-Jean)
Élue le 18 juin 2011

Sylvain Picard, T.M.

(Québec)
Élu le 8 juin 2013

Nathalie Rodrigue, T.M.,

Présidente
(Québec)
Élue le 8 juin 2013

Stéphane Lemire, T.M.

(Mauricie – Bois-Francs)
Élu le 18 juin 2011

Bruno Houde, T.M.

(Estrie)
Élu le 8 juin 2013

Kaven Larouche, T.M.

(Montréal)
Nommé le 12 mars 2012

Régina Zver, T.M.

(Montréal)
Nommée le 5 novembre 2011

Suzanne D. Dion, T.M.

(Montréal)
Élue le 18 juin 2011

Doris Levasseur Bourbeau, T.M.

(Montréal)
Nommée le 18 juin 2011

Isabelle Martin, T.M.

(Laurentides)
Élue le 18 juin 2011

Geneviève Messier, T.M.

(Montérégie)
Élue le 18 juin 2011

Sophie Allaire, T.M.

(Outaouais)
Élue le 8 juin 2013

Marcelle Latreille, T.M.

(Nord-Ouest - Nouveau-Québec)
Élue le 18 juin 2011

Doris Masson, T.M.

(Côte-Nord)
Élue le 8 juin 2013

Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec :

Francine Daigle,

nommée le 18 juin 2011

Marie Poitras,

nommée le 18 juin 2011

Rita Denis,

nommée le 8 juin 2013

Pierre Ducharme,

nommé le 8 juin 2013

Les employés de l'ordre au 31 mars 2014

Direction générale

Alain Collette, avocat, directeur général et secrétaire et responsable par délégation de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Diane Lapointe, adjointe administrative à la direction

Services professionnels

Mamour Diouf, T.M., coordonnateur du développement professionnel

Michelle Gosselin, responsable des communications

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Rose-Marie Moreno, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Josée Lefrançois, agente administrative au développement professionnel et au bureau du syndic

Martine Rondeau, agente administrative

Manon Tanguay, agente administrative au service d'inspection professionnelle

Comptabilité

Diane Alain, comptable

Conseiller juridique externe :

M^e Marie Cossette, de la firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L

Activités du conseil d'administration 2013-2014

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment :

- Nomination de membres aux différents comités et aux fonctions de l'Ordre ;
- Adoption du code d'éthique et de conduite des administrateurs ;
- Nominations des représentants dans les instances au Conseil interprofessionnel du Québec ;
- Adoption du budget, de la planification stratégique et annuelle et des résultats financiers ;
- Adoption des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) ;
- Adoption de la nouvelle échelle salariale du personnel administratif ;
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables ;
- Radiation des membres ne s'étant pas conformés aux exigences du règlement sur la formation continue obligatoire ;
- Adoption des projets de règlement modifiant le règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle, celui sur les autorisations légales d'exercer la profession de technologiste médical hors du Québec qui donnent ouverture aux permis de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec, les normes sur l'équivalence des diplômes et de la formation et celui sur la délivrance du permis de technologiste médical exerçant dans le domaine de la cytopathologie ;
- Décision concernant des demandes de permis ou de renouvellement de l'inscription au Tableau par des candidats faisant l'objet d'un jugement criminel ;
- Imposition de cours et de stages à la suite d'une recommandation du conseil de discipline ;
- Adoption de l'avis de l'Ordre sur le projet de formation Technologie d'analyses biomédicales ;
- Attribution du prix Reconnaissance Innovation à M. Érik Uittien, T.M.
- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec d'octroyer le Prix Mérite du CIQ à Mme Doris Masson, T.M.

Comité exécutif

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T., présidente

Bruno Houde, T.M., vice-président

Doris Levasseur Bourbeau, T.M., trésorière

Sophie Allaire, T.M., administrateur

Marie Poitras, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

Au cours de ses 16 réunions, le comité exécutif a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante, en l'occurrence :

- Gestion financière de l'Ordre;
- Nominations aux différents comités sous sa juridiction ainsi qu'aux différentes fonctions;
- Audition des demandes de révision des décisions du comité d'admission refusant de reconnaître l'équivalence de diplôme ou de formation ou de reconnaître l'équivalence en partie;
- Imposition de cours et de stages à des titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice de la profession après plus de cinq ans;
- Émission de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale ou en cytopathologie;
- Émission de dispenses conformément au *Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux*;
- Émission de dispenses partielles conformément au *Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux*;
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivi.

Activités

Activités du comité de la formation

Comité de la formation

Jeanne Desmeules, T.M., **Sophie Verdon**, T.M.

Représentantes de la Fédération des cégeps

Johanne Brown Matioli, T.M., **Silvie Le Sieur**

Représentante du ministre de l'Enseignement supérieur, Recherche et Science

Louise Brunelle

Secrétaire

Alain Collette, avocat

Le comité a tenu une réunion.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, Recherche et Science (MESRS) a débuté les travaux de révision du programme donnant ouverture au permis de l'Ordre (Technologie d'analyses biomédicales 140.B0) en 2010. Au mois de mai 2013, il a tenu la séance de validation du projet de formation Technologie d'analyses biomédicales dans des délais très courts. De ce fait, le comité s'est réuni après cette activité.

Étant donné que la séance de validation avait déjà eu lieu et qu'autant la Fédération des cégeps que l'Ordre ont fait connaître leur avis sur le projet, il a été convenu qu'il était superflu que le comité de la formation transmette à nouveau des avis aux instances concernées.

MANDAT : Dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Enseignement supérieur, Recherche et Science, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par « qualité de la formation », on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

L'avis de l'Ordre concernant le projet de formation soumis par le MESRS fait état d'une adéquation partielle de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de technologiste médical.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis

Comité d'admission

Brigitte Chevrier, T.M., présidente

Johanne Brown Matioli, T.M.

Étienne Caron, T.M.

Sylvain Marchand, T.M.

Jeanne Desmeules, T.M.

Le comité a pour mandat de rendre une décision quant aux demandes de permis, sur la base de l'équivalence de diplôme et de la formation ou de l'ARM avec la France. Il examine en outre les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le *Règlement sur les stages de perfectionnement* et transmet ses recommandations au comité exécutif. Le comité a tenu quatre réunions.

Personnel de soutien :

Alain Collette, avocat

Martine Rondeau, agente administrative

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	10	0	8	2
<i>Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec</i>				12

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	48	14*	36	12	2

*Il s'agit de candidats ayant complété la mesure compensatoire exigée.

L'Ordre a reçu 4 demandes de permis en vertu du *Règlement sur la délivrance d'un permis de technologiste médical de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)*. Les candidats ont été dirigés vers le Collège de Rosemont afin de compléter les cours et les stages identifiés dans l'ARM.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	34
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0
<i>Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis</i>		34

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	14
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0
<i>Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis</i>		14

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	3	2	1	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes de délivrance

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de demande fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions	298	293	5	1
de demande fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	0	0	0	0
de demande de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	14	14	0	0
de demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec (permis sur permis)	2	2	0	0
De demande fondées sur l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)	1	1	0	0

L'Ordre participe à l'agrément du programme Technologie d'analyses biomédicales dispensé dans les cégeps autorisés du Québec. Cet agrément est réalisé par l'Association médicale canadienne.

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus étaient conformes aux *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* auxquels l'Ordre a adhéré.

Actions menées en vue de faciliter la reconnaissance de diplôme et de la formation :

- Rencontre individuelle des candidats étrangers pour expliquer adéquatement le processus de reconnaissance d'équivalence du diplôme ou de la formation et le processus de délivrance du permis ;
- Mise à jour / édition / publication d'un document d'information à l'intention des candidats formés à l'étranger ;
- Diffusion d'information sur des activités de formation en français intermédiaire offertes par le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion.

Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 12,26 \$.

Le montant de la garantie est de 1 000 000 \$ par sinistre, et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont également couverts dans le cadre de leur stage par cette assurance et, s'il y a lieu, en tant qu'externes.

Le règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre a été mis à jour notamment en augmentant le montant de la garantie qui était de 500 000 \$ à 1 000 000 \$ par sinistre et en confirmant l'obligation des technologistes médicaux d'adhérer au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre.

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Comité d'Inspection professionnelle :

Diane Gingras, T.M., présidente
Jacynthe Boudreau, T.M.
Lise Couture, T.M., secrétaire
Marilyn Leclerc Côté, T.M.
Emanuel Settecas, F.T.M.

Coordination : **Rose-Marie Moreno**, T.M.,
coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Support administratif : **Manon Tanguay**,
agente administrative

MANDAT : Le mandat du comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant un programme déterminé. C'est un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public grâce à l'information et à l'appui au membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié pour sensibiliser le technologiste médical à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

La philosophie d'inspection professionnelle de l'Ordre est la suivante :

«La technologie médicale est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche».

Au cours de l'année, le comité a tenu cinq réunions. Il a de plus, recruté deux nouveaux inspecteurs afin de remédier à quelques départs d'inspecteurs vers la retraite. Nous profitons de l'occasion pour remercier

chaleureusement Mesdames Céline Gauvin, T.M., Jocelyne Tremblay, T.M. et Marcelle Pilote Savard, T.M. pour leur dévouement à la profession et la réalisation de plusieurs mandats à titre d'inspecteurs de l'Ordre.

En plus d'informations fournies et de l'appui apporté aux technologistes médicaux, il y a également eu vérification de l'exercice de la profession par l'envoi de questionnaires d'auto-évaluation et par des visites réalisées auprès des membres. L'encadrement de la pratique se fait par des rencontres individuelles, dans le cadre des activités quotidiennes des membres, afin de valider la qualité de l'acte professionnel.

Le service d'inspection professionnelle a poursuivi ses réflexions quant à la mise à jour prochaine de ses différents outils. La plateforme informatique utilisée permet actuellement l'envoi des questionnaires d'auto-évaluation, leur compilation de même que l'élaboration et la diffusion des rapports dressés à la suite des visites d'inspection professionnelle.

Au cours du prochain calendrier (2014-2015), le comité d'inspection poursuivra ses travaux afin d'élaborer en détail une étape de suivi. Celle-ci fera suite aux visites de surveillance générale. D'une part, cette nouvelle étape permettra aux membres soumis au processus de poursuivre leur réflexion quant à leur pratique. D'autre part, elle favorisera la bonification des mécanismes du service d'inspection professionnelle. En dernier lieu, celle-ci permettra la cueillette d'informations en lien avec les besoins en formation continue des membres, informations qui seront transmises au comité de développement professionnel qui sera à même de planifier et d'organiser les activités de formation requises.

Autres activités du service

Mme Rose-Marie Moreno, T.M., coordonnatrice à l'inspection professionnelle, participe aux travaux du comité directeur du Forum de l'inspection professionnelle du Conseil Interprofessionnel du Québec.

Inspecteurs :

Annie Belleau, T.M.

Jacynthe Boudreau, T.M.

Johanne Bouchard, T.M.

Michelle Boutet, T.M.

Lise Couture, T.M.

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Colette Flageol, T.M.

Maude Gagnon, T.M.

Diane Gingras, T.M.

Vicky Murray, T.M.

Marie-Delphine Musaniwabo, T.M.

Tochau Nguyen, T.M.

Emanuel Settecasì, F.T.M.

Les recommandations émises aux membres sont basées sur les *Normes de pratique du technologiste médical*, les guides, les normes instaurées par d'autres organismes et adoptées par l'Ordre, le Code de déontologie des technologistes médicaux ainsi que les règlements de l'Ordre. Les observations sont effectuées dans le cadre de la pratique des membres, tout au long des étapes préanalytiques, analytiques et postanalytiques des processus d'analyses et conformément au profil de compétences des technologistes médicaux du Québec.

Cette année les principales observations relevées comme étant non conformes et qui ont été transmises aux membres visités portent sur :

Au niveau préanalytique :

- Les procédures relatives au transport et aux conditions de conservation des échantillons ;
- L'évaluation de la qualité des échantillons et l'application de critères d'acceptation et de rejets de ceux-ci ;
- Le RCR (*réanimation cardio-respiratoire*).

Au niveau analytique :

- Les formations – initiales et subséquentes – et la maîtrise quant à la législation SIMDUT de même que l'utilisation des produits chimiques, biologiques, des colorants, des réactifs et autres solutions conformément à cette même législation ;
- La participation à des contrôles de standardisation des lectures microscopiques ;
- La vérification, l'ajustement et le bon fonctionnement des microscopes utilisés.

Au niveau postanalytique :

- L'apposition de la signature des technologistes médicaux, sous forme manuscrite, paraphée ou électronique, sur tous les rapports émis ;
- Les procédures relatives à la correction des erreurs sur des rapports d'analyses émis.

Au cours de l'année 2014-2015, le comité d'inspection professionnelle prévoit faire la surveillance générale de l'exercice de la profession de quelque 900 technologistes médicaux.

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	5

Vérification

	Nombre
Membres visités	230
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	837
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle*	1150 (837+313)
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	230
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire*	1150 (837+313)

* Le nombre de questionnaires (transmis / retournés) se chevauche sur deux années d'exercices (2012-2013 et 2013-2014). Des 694 questionnaires supplémentaires envoyés pendant le calendrier régulier 2012-2013 afin de boucler un premier cycle de visites de cinq ans, 313 ont été retournés au comité d'inspection professionnelle durant l'année d'exercice 2013-2014.

Enquêtes

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Le dossier a été fermé sans recommandation de cours et de stage

Décisions du Conseil d'administration

	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic

	Nombre
(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions) *	76 *

* De ce nombre, 60 signalements transmis au syndic proviennent des 694 questionnaires supplémentaires qui chevauchaient les deux années d'exercices 2012-2013 et 2013-2014.

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Activités relatives à la formation continue

Membres du Comité de développement professionnel

Stéphane Lemire, T.M. président

Maxime Daoust, T.M.

Line Gendreau, T.M.

Karine Paul-Fortin, T.M. (jusqu'en janvier 2014)

Katy Quinn, T.M. (depuis février 2014)

Érik Uittien, T.M.

Coordination : **Mamour Diouf**, T.M., coordonnateur du développement professionnel

Support administratif : **Josée Lefrançois**, agente administrative

MANDAT : Planifier et organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et tenant compte des exigences présentes et futures générées par l'évolution de la profession.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu deux réunions.

Les technologistes médicaux sont tenus de compléter un minimum de 20 heures de formation continue par période de 2 ans. Après la première période de référence, 34 membres ont été radiés par le conseil d'administration parce qu'ils ont fait défaut de compléter leur objectif de 20 heures de formation continue et 14 autres pour défaut de fournir leurs preuves de formation continue. Le tout conformément au *Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux du Québec*.

Les membres peuvent, entre autres, utiliser le portail de formation continue qui contient une panoplie d'outils leur permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles : formations en ligne, communautés de pratique proactives, module d'autoévaluation des besoins de formation. *Formaline* a pour mission de favoriser l'apprentissage, l'échange et la collaboration dans la communauté des technologistes médicaux.

Des formations de courte durée ont eu lieu et les activités de formation à distance se déroulent sur trois sessions par année. Il y a eu 249 participants à ces activités, excluant le congrès annuel, qui est aussi une activité de développement professionnel.

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Le technologiste et la loi	30	1
Le technologiste et la loi (en salle)	7	20
Biochimie I	30	13
Biochimie II	30	3
Biologie moléculaire I	30	4
Hématologie I	30	8
Hématologie II	30	8
Histotechnologie I	30	8
Histotechnologie II	30	2
Immunohématologie I	30	7
Immunohématologie II	30	3
Contrôle de qualité au laboratoire de biologie médicale	4	32
Les prélèvements et injections : théorie et pratique	16	5
L'interprétation du frottis sanguin : un outil important au diagnostic	7	100
Les liquides biologiques en hématologie	7	35
Total		249

Du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, il y a eu 7156 inscriptions, pour 78 conférences web disponibles sur le portail de formation continue Formaline. Le registre complet des activités de formation de l'Ordre est accessible au www.formaline.optmq.org/fichiers/fck/default/File/Tableau%20des%20formations-3.pdf

Des activités de formation tenues par les employeurs ou d'autres organisations sont aussi reconnues.

Autres activités du service

M. Mamour Diouf, T.M., coordonnateur du développement professionnel, participe aux travaux du comité directeur du forum de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec;

Congrès

Coordination : Mamour Diouf, T.M., coordonnateur du développement professionnel

Support administratif : Josée Lefrançois, agente administrative

MANDAT : Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel qui est une activité de développement professionnel.

Congrès 2013 (La Malbaie)

Être l'épicentre de sa compétence

Doris Masson, T.M., présidente

Élaine Boivin, T.M.

Johanne Bouchard, T.M.

Julie Drouin, T.M.

Fabien Tremblay, T.M.

Le congrès 2013 a eu lieu du 6 au 8 juin 2013 au Fairmont Le Manoir Richelieu. Le programme comportait des conférences et des ateliers abordant des sujets généraux et scientifiques, une exposition de produits, de services et d'informations liées à la profession, ainsi que des activités sociales. Mentionnons que l'assemblée annuelle est tenue pendant le congrès annuel. Une rencontre a eu lieu avant l'assemblée annuelle pendant laquelle l'évolution des dossiers de l'Ordre a été communiquée aux membres. Il y a eu près de 455 participants.

Congrès 2014 (Trois-Rivières) Très Recherchés

Bruno Vaillancourt, T.M., président

Martine Beaupré, T.M.

Denis Bouchard, T.M.

Miriam Verville, T.M.



Activités relatives au bureau du syndic

Syndic : Steve Sirois, T.M.

Syndics adjoints : Louise Biron, T.M.
Claudette Girard, LL.B., T.M., R.T.

Support administratif : Josée Lefrançois, agente administrative

Procureur : M^e Pierre R. Sicotte, de la firme Ferland, Marois,
Lanctôt, société nominale

Dossiers

	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	75
Total de membres visés par ces dossiers	75
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	6

Décisions

	Nombre
de porter plainte	2
de ne pas porter plainte	69

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Demandes de conciliation

	Nombre
reçues	0
rejetées pour non-respect du délai	0
ayant conduit à une entente	0
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0

Sentences arbitrales rendues

	Nombre
dont le compte en litige a été diminué	0
dont le compte en litige a été maintenu	0

Activités du comité de révision

Membres du Comité :

Daniel Boutin, T.M.
Maryse Nichols, T.M.
Patrick Turcotte, T.M.

Membres du comité nommés de la liste dressée par l'Office des professions du Québec :

André Houle
Réjean Déry

MANDAT : Donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic, de ne pas porter une plainte.

Nombre de réunions	0
--------------------	---

Demandes d'avis

	Nombre
reçues	0
présentées hors délai	0

Avis rendus

	Nombre
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	0
suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
suggérant au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

Activités du conseil de discipline

Membres du conseil :

Président : M^e Delpha Bélanger

Membres : Ruth Bessette, T.M., Marie-Hélène Bouchard, T.M., Mario Ménard, T.M., Françoise Lavoie, T.M., Anne-Marie Martel, T.M. secrétaire

Nombre d'audiences du conseil	5
-------------------------------	---

Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

Nature de la plainte	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
L'intimé n'a pas agi selon les normes généralement reconnues dans la profession, commettant par là une infraction aux dispositions de l'article 3 du Code de déontologie de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.	1	0
L'intimée a fait défaut de collaborer à l'enquête du syndic concernant un questionnaire d'auto-évaluation en prévision d'une visite d'inspection professionnelle, commettant par là une infraction aux dispositions des articles 122 et 144 du Code des professions.	3	0

Décisions du conseil

	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	2
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	2
imposant une sanction	0

Note : deux décisions sont en attente de la décision sur sanction

Sanctions imposées par le conseil de discipline

Nature de la sanction	Nombre
Impose à l'intimé une radiation du Tableau de l'Ordre pour une période temporaire de trois mois sur le chef 1 de la plainte à l'égard des dossiers SARIM, de deux mois à l'égard des dossiers d'hémoculture et d'un mois à l'égard des dossiers de validation technique des rapports. Ces périodes de radiation devront être purgées concurremment au moment où l'intimé redeviendra inscrite au Tableau des membres de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec. Impose à l'intimé une amende de 2 500 \$ sur le chef 1 de la plainte dans les dossiers 3, 5, 6, 8, 10, 18, 21, 24, et 25.	1
Impose à l'intimé une amende de 1 500 \$ et condamne l'intimé au paiement des débours.	1

Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration et décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	Nombre	
	Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration	Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil de discipline
	0	0

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	2
---	---

Tribunal des professions

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées

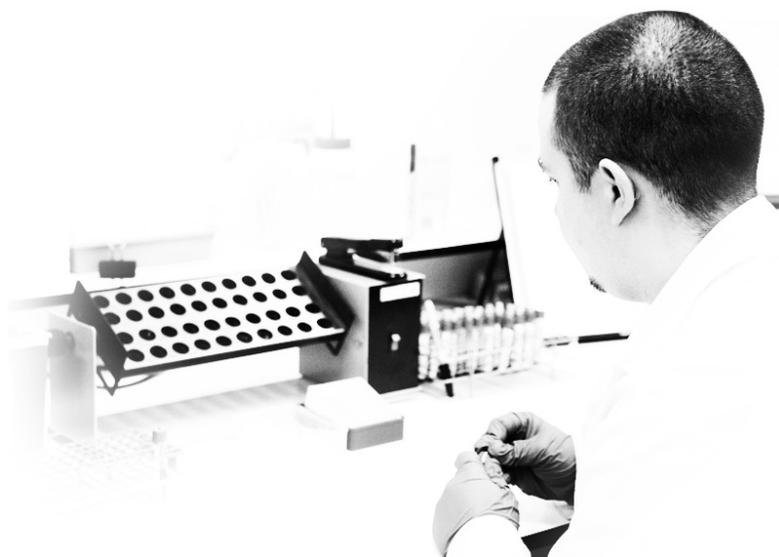
	Nombre
portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Poursuites pénales intentées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Jugements rendus

	Nombre	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal	0	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	1
<i>Montant total des amendes imposées</i>	10 500 \$	



Activités du comité des normes

Membres du comité des normes

Louise Beauséjour, T.M., Secrétaire
(jusqu'en novembre 2013)

Julie Désautels, T.M.

Suzanne Deschênes Dion, T.M.

Lynda Godue, T.M., Présidente
(jusqu'en février 2014)

Sergine Lapointe, T.M. (jusqu'en septembre 2013)

Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers
scientifiques

Groupe de travail en biochimie (projet conjoint avec l'Ordre des chimistes du Québec)

Marie-Josée Béliveau, T.M.

Sarah Castonguay, T.M.

Marie-Josée Champagne, Ph.D., CSPQ, présidente
du comité de biochimie clinique de l'OCQ

Richard Dion, MSc

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers
scientifiques à l'OPTMQ

Réal Petit, T.M.

Julie St-Cyr, MDCM, FRCPC, Association des
médecins biochimistes du Québec

Groupe de travail en anatomopathologie

Denis Bouchard, T.M.

Martine Chalifoux, T.M.

Louis Gaboury, M.D., pathologiste

Bruno Houde, T.M., vice-président de l'OPTMQ

Cindy Laliberté, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers
scientifiques de l'OPTMQ

Josée Sénécal, T.M.

Chantale Tremblay, T.M.

Groupe de travail sur les spermogrammes

Mathieu Boilard, B.Sc., M.Sc., PhD

Francine Cloutier, T.M.

Nadia Giasson, T.M.

Chantal Guilbert, T.M.

Michel Labrecque, MD, PhD

Julie Lecours

Philippe Lehouillier, MD, FRCPC

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers
scientifiques de l'OPTMQ

Mathieu Provençal, PhD, DEPD, CSPQ

Ann Villeneuve, M.Sc

MANDAT : Participe à la recherche de données sur la pratique en laboratoire de biologie médicale et à la production de normes de la pratique, des guides sectoriels, ainsi que tout autre document scientifique tel que des suppléments d'information qu'il soumet pour adoption au conseil d'administration.

Le comité des normes a tenu une réunion téléphonique et deux réunions régulières. Le groupe de travail en anatomopathologie a tenu neuf réunions. Le groupe de travail sur les spermogrammes a tenu deux réunions.

Au cours de ces réunions, les activités suivantes ont été réalisées :

- Publication d'un guide et d'un supplément d'information en biochimie portant sur les urines. Ces documents ont été élaborés conjointement avec l'Ordre des chimistes du Québec avec la collaboration de l'Association des médecins biochimistes du Québec.
- Poursuite de la révision du guide d'anatomopathologie avec la collaboration de l'Association des pathologistes du Québec.
- Publication, par le groupe de travail en anatomopathologie, d'un outil de résolution de problèmes au laboratoire d'anatomopathologie dans l'édition de décembre 2013 du Labexpert.
- Début de l'élaboration d'un guide sur la macroscopie.
- Début de l'élaboration d'un guide sur les spermogrammes.

- Révision du processus d'élaboration des documents par le comité des normes de l'OPTMQ.
- Révision des normes de pratique du technologiste médical et participation à une réunion de travail avec le comité de l'inspection professionnelle afin d'arrimer les pratiques.

De plus, Mme Anne Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques, a participé aux travaux des organismes suivants :

- Clinical and Laboratory Standards Institute : membre contributeur du sous-comité pour l'élaboration de la norme GP42 *Minimum Requirements of a Phlebotomy Training Program* et Vice-présidente du comité pour la révision de H3-A7: *Procedures for the Collection of Diagnostic Blood Specimens by Venipuncture*.
- Association canadienne de normalisation : membre du « CSA Technical Committee (TC Z252), Medical Laboratory Quality Systems » et membre du comité avisier du « CAC/ISO/TC212 - Clinical Laboratory Testing and In Vitro Diagnostic Test Systems ».
- Ministère de la Santé et des Services sociaux : Projet OPTILAB : groupe accès aux prélèvements et optimisation du transport.

Activités du comité des communications

Membres du comité des communications

Steve Sirois, T.M., président

Karen Desrochers, T.M.

Louis Lebel, T.M.

Marie-Ève Dubé, T.M.

Émilie Longpré, T.M.

Coordination : **Michelle Gosselin**, responsable des communications

MANDAT : Concevoir, planifier, organiser les activités de promotion de l'Ordre et agir en tant que groupe ressource auprès des comités concernant la production et la réalisation du matériel promotionnel et d'information. Le comité gère la revue *Le LabExpert*. Il agit en ce qui a trait à la promotion de la profession, notamment à la conception et à l'élaboration de documents d'information dans le cadre de la Semaine nationale du laboratoire médical, du projet *Ambassadeurs OPTMQ*, des programmes de prix et de la publicité sur la profession. Son domaine d'intervention exclut les publications relevant des compétences des comités existants. Il intervient alors en tant que consultant afin d'assurer l'uniformité de la représentation de l'image de l'Ordre. Par ailleurs, le comité préconise une approche progressivement plus verte dans l'élaboration des communications.

Le comité a tenu trois réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les points suivants :

- Supervision de l'aspect visuel du rapport annuel et de la revue *Le LabExpert*.
 - Supervision de l'aspect communicationnel du titre *Fellow* et des *Prix Reconnaissance*.
 - Participation au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Carrière Formation de Québec, au Colloque des CII – CIR organisé par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)
 - Révision des publicités et de l'affiche générique
 - Coordination des rencontres avec les étudiants de première année du programme *Technologie d'analyses biomédicales*, ainsi que des activités concernant le *Prix Étudiant*.
 - Production de matériel promotionnel et d'information
 - Mise à jour des dépliants existants.
 - Production du calendrier de l'Ordre.
- Collaboration avec le comité jeunesse sur l'aspect communicationnel du Guide du nouveau T.M. et soutient aux *Ambassadeurs* en leur fournissant des outils pour leurs présentations
 - Mise en œuvre d'un partenariat avec l'AQISEP : quatre publicités d'une demi-page et un publiereportage d'une page dans leur revue *L'Informateur*, publicité d'une page dans leur programme de leur congrès annuel, notre logo sur leur site Internet avec lien hypertexte vers le site de l'Ordre et notre participation à leur colloque annuel.

De plus, en partenariat avec la Collection de vidéos éducatives de la Société GRICS (Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires), le comité a réalisé six capsules vidéo qui seront mises en ligne sur YouTube en avril 2014. Elles seront accessibles à l'ensemble du milieu de l'éducation (écoles secondaires, cégeps, universités), dans les bibliothèques municipales et à la Grande Bibliothèque. Ces capsules s'adressent au grand public, aux conseillers en orientation et aux jeunes.

Autres activités

Mme Michelle Gosselin, responsable des communications, participe aux travaux du Comité marketing de la Société canadienne de science de laboratoire médical et au Forum des communications du Conseil interprofessionnel du Québec.

Activités du comité jeunesse

Membres du comité jeunesse

Chrystelle Filion, T.M.

Mélanie Gagné, T.M.

Bruno Houde, T.M., représentant du conseil d'administration

Sandra Ferland, T.M.

Katia Kadri, T.M.

Édith Laflamme, T.M., présidente

Coordination : **Michelle Gosselin**, responsable des communications

MANDAT : Donner des avis et des conseils sur l'intégration des jeunes technologistes médicaux dans leur milieu de travail. Fournir des recommandations sur les besoins des jeunes technologistes médicaux. Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité. Travailler en partenariat avec les différents comités de l'OPTMQ. Travailler en partenariat avec les comités jeunesse des autres ordres professionnels.

Le comité a tenu trois réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les aspects suivants :

- Réédition du *Guide du nouveau* T.M. pour les nouveaux membres de la profession.
- Coordination des activités dans le cadre du projet *Ambassadeurs OPTMQ*, dont le mandat est de promouvoir la profession dans le milieu scolaire de toutes les régions du Québec.
- Participation en collaboration avec le comité des communications au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Carrière Formation de Québec, au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) et au Colloque CII-CIR de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.
- Collaboration avec le comité des communications sur l'aspect jeunesse de certains de ses projets.
- Promotion de la profession dans les médias.

Le comité a mis de l'avant le processus de création du *Prix Implication Relève*, qui vise à reconnaître l'apport d'un jeune technologiste médical qui se montre particulièrement engagé dans son milieu de travail, que ce soit par l'enseignement, la mise sur pied de nouveaux projets, l'aide à la formation, la participation au programme de relève des cadres, etc.

Le comité jeunesse a aussi étudié d'autres projets destinés à faire connaître la profession de technologiste médical auprès des étudiants, à faciliter les échanges sur la profession entre les jeunes technologistes médicaux et à favoriser leur sentiment d'appartenance à la profession.



Activités de reconnaissance

Le *Prix Reconnaissance Innovation 2013* a été remis, en partenariat avec l'entreprise BD Diagnostics, à M. Érik Uittien, T.M. L'initiative qui lui a valu ce prix, est la mise en place dans l'établissement où il exerce, d'un portail des laboratoires et une plateforme d'apprentissage en ligne dans les laboratoires. Ce portail permet d'intégrer les formulaires transformés en version électronique, utilisés couramment par le personnel de laboratoires, à un seul endroit et à portée de main. Le portail inclut également un module de formation, qui a pour objectif de simplifier la façon de dispenser des formations données au personnel de laboratoires.

Prix étudiant remis à un finissant 2013 du programme *Technologie d'analyses biomédicales* dans chacun des cégeps offrant ce programme. Ce prix est remis par l'Ordre, en partenariat avec Banque Nationale :

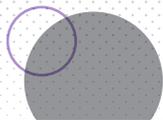
Alyssa Lapointe, T.M., Cégep de Chicoutimi
Caroline Dubeau, T.M., Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu
Catherine Paquin, Cégep de Sainte-Faoy
Geneviève Quenneville, T.M., Collège de Rosemont
Hélène-Olivia Lapointe, T.M., Collège de Shawinigan
James Ross, T.M., Collège Dawson
Jessica Poirier-Dufault, T.M., Cégep de Saint-Hyacinthe
Mélina Champagne, T.M., Cégep de St-Jérôme
Sandra d'Astous, T.M., Cégep de Rimouski
Shanna Boisvert, T.M., Cégep de Sherbrooke

Il est à noter que la première cohorte du Cégep de l'Outaouais terminera en 2015.

Autres activités

En plus de la participation à des organismes déjà mentionnée, l'Ordre est représenté au sein de divers organismes :

- Association médicale canadienne (regroupement des professions de la santé)
- Canadian Alliance of Medical Laboratory Professionals Regulators (CAMLPR)
- Coalition Priorité Cancer au Québec
- Conseil interprofessionnel du Québec
- Institut canadien d'information en santé (base de données sur les technologistes de laboratoires médicaux au Canada)
- Société canadienne de science de laboratoire médical



Renseignements généraux

Mission et vision de la profession

Vision

Être la référence en matière de pratiques exemplaires dans la sphère des analyses biomédicales

Mission

Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux.

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par ses membres.

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités s'inscrivent dans le champ d'exercices du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

À ces aspects s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- a) effectuer des prélèvements ;
- b) procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance ;
- c) introduire un instrument, selon une ordonnance, dans le pharynx et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique ;
- d) administrer, y compris par voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation a été délivrée au membre, par l'Ordre, dans le cadre d'un règlement en application du paragraphe o de l'article 94 ;
- e) mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Le technologiste médical est, de plus, autorisé à exercer les activités suivantes :

- À des fins d'autopsie et selon une ordonnance, procéder à l'ouverture d'un corps, y introduire un instrument et en retirer des organes.
- À des fins de greffe de tissus oculaires ou dans le cadre de travaux de recherche, retirer des globes oculaires sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.4 Tissus oculaires destinés à la transplantation.
- À des fins de greffe de tissus ou dans le cadre de travaux de recherche, prélever des tissus sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.2 Tissus destinés à la transplantation.
- S'il détient la formation spécifique pour ce faire et selon certaines conditions, introduire un cathéter dans une ouverture artificielle du corps humain dans le but d'effectuer un prélèvement aux fins d'analyse ou d'examen:
 - 1° par la stomie d'un conduit iléal, sauf en présence de tubes urétéraux ;
 - 2° par trachéostomie, sauf lorsque le patient est sous assistance ventilatoire.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui est détenteur d'un diplôme d'études collégiales décerné par le ministère de l'Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie à la suite d'études réussies en Technologie d'analyses biomédicales ou l'équivalent. L'Ordre délivre aussi un permis de technologiste médical en cytopathologie aux détenteurs d'un DEC en Technologie d'analyses biomédicales et d'une Attestation d'études collégiales en cytologie.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) stipule que : « nul ne peut... utiliser le titre de "Technologiste Médical" ou de "Registered Technologist", ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med. » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».

Permis délivrés selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	310
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	13

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Autorisations spéciales

	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	4570
---	------

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative

	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	178
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	209
03 Capitale-Nationale	476
04 Mauricie	213
05 Estrie	216
06 Montréal	1510
07 Outaouais	137
08 Abitibi-Témiscamingue	108
09 Côte-Nord	89
10 Nord-du-Québec	48
11 Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	81
12 Chaudière-Appalaches	155
13 Laval	99
14 Lanaudière	138
15 Laurentides	234
16 Montérégie	523
17 Centre-du-Québec	119
99 Hors du Québec	37

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période, selon le sexe

	Nombre
Homme	649
Femme	3921

La cotisation annuelle doit être payée avant le 1^{er} avril de chaque année. L'adhésion au régime d'assurance responsabilité professionnelle offert par l'Ordre est obligatoire, ainsi que la contribution au financement de l'Office des professions du Québec. En 2013-2014, la cotisation annuelle était de 271\$. La TPS et la TVQ s'appliquent à la cotisation.

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et détenant

	Nombre
un permis temporaire	1
un permis spécial	0
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	0

Membres inscrits au Tableau selon la catégorie de permis

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	4483
Technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie	63
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	24

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Inscriptions au Tableau

	Nombre
Total des inscriptions	4570
Premières inscriptions	272

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension

	Nombre
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	5
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et détenant

	Nombre
un permis temporaire	1
un permis spécial	0

Radiations du Tableau selon le motif

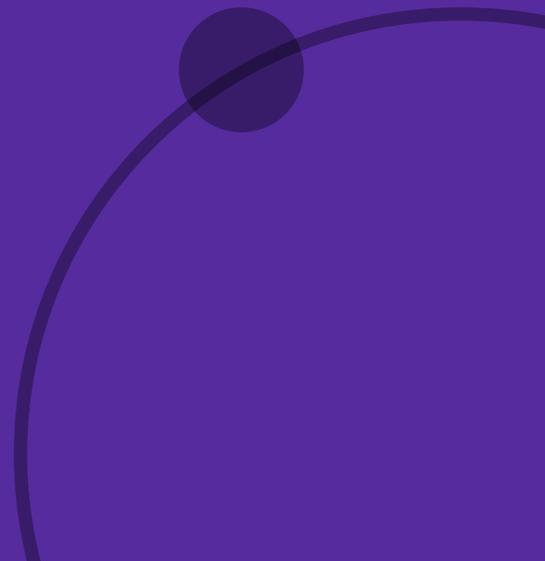
Motif de la radiation	Nombre
Non-paiement de la cotisation dans les délais prescrits	496
Non-conformité au règlement sur la formation continue obligatoire	48
Sanction disciplinaire	0
Radiation provisoire	0

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie	Nombre	
	Suspensions	Révocations
	0	0

Ordre professionnel
des technologistes
médicaux du Québec

États financiers

31 mars 2014



Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	32
États financiers	33
• Résultats	33
• Évolution de l'actif net	33
• Bilan	34
• Flux de trésorerie	35
• Notes complémentaires	36
Renseignements complémentaires	40
• Charges de comités : Annexe A-B-C.....	40



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil d'administration de l'**Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec**

Nous avons effectué l'audit des états financiers joints de l'**Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2014** et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement

de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec** au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Beaudoin Monahan Bonenfant & associés inc.
Léo Bonenfant, CPA auditeur, CA

Mascouche, le 21 mai 2014

États financiers

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Produits		
Cotisations annuelles	1 225 495	1 195 846
Admission, réadmission	71 786	87 846
Récupérations pour services	8 328	5 436
Développement professionnel	114 188	123 376
Congrès	219 223	209 006
Communications	82 396	78 523
Intérêts	13 702	9 739
Administration - bureau du syndic	17 813	5 940
	1 752 931	1 715 712
Charges		
Délivrance de permis (Annexe A)	39 935	54 153
Inspection professionnelle (Annexe A)	196 767	191 057
Conseil de discipline (Annexe A)	22 446	26 854
Bureau du syndic (Annexe A)	23 360	25 874
Plan directeur (Annexe A)	23 197	-
Normes de pratique professionnelle (Annexe A)	118 615	104 978
Comité de la formation (Annexe B)	187	80
Développement professionnel (Annexe B)	270 914	245 002
Congrès (Annexe B)	237 231	191 902
Communications (Annexe B)	171 432	153 032
Comité jeunesse (Annexe B)	26 924	16 316
Administration (Annexe C)	597 686	613 963
	1 728 694	1 623 211
Excédent des produits sur les charges	24 237	92 501

Évolution de l'actif net

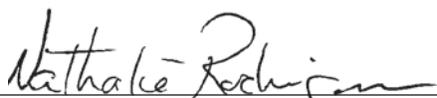
Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	587 555	495 054
Excédent des produits sur les charges	24 237	92 501
Solde à la fin	611 792	587 555

Bilan au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	1 192 931	1 245 635
Placements temporaires	302 582	318 410
Débiteurs	47 357	34 376
Frais payés d'avance	155 368	156 633
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	100 000	-
Dépôts chez les assureurs - portion remboursable à court terme (note 6)	18 551	27 200
	1 816 789	1 782 254
À long terme		
Placements (note 3)	197 647	153 929
Immobilisations corporelles (note 4)	54 686	56 391
Actifs incorporels (note 5)	44 508	42 576
Dépôts chez les assureurs (note 6)	50 000	50 000
	346 841	302 896
Total de l'actif	2 163 630	2 085 150
Passif		
À court terme		
Créditeurs (note 7)	510 045	480 470
Produits perçus d'avance	1 041 793	1 017 125
Total du passif	1 551 838	1 497 595
Actif net		
Non affecté	512 598	488 588
Investi en immobilisations	99 194	98 967
Total de l'actif net	611 792	587 555
Total du passif et de l'actif net	2 163 630	2 085 150

Pour le conseil



Administrateur



Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	24 237	92 501
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement	36 665	44 399
Gain sur cession de placements	(12 212)	-
Variation de la juste valeur des placements de sociétés cotées en bourse	6 280	(1 033)
	54 970	135 867
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement (note 8)	42 527	53 758
	97 497	189 625
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(199 998)	-
Produit de la cession de placements	62 212	30 637
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 376)	(8 860)
Acquisition d'actifs incorporels	(19 516)	(26 414)
Variation des dépôts chez les assureurs	8 649	(15 388)
	(166 029)	(20 025)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(68 532)	169 600
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 564 045	1 394 445
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 495 513	1 564 045

1. Objectif et forme juridique de l'Ordre

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les montants établis et les informations divulguées sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les cotisations sont comptabilisées selon la période de référence du 1^{er} avril au 31 mars de chaque exercice.

Les produits provenant de placements temporaires sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les produits provenant des droits d'inscription à la formation continue sont comptabilisés à titre de produits lorsque les séminaires ont lieu.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

Les produits provenant de l'accès à la profession sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les gains (pertes) sur cession de placements sont comptabilisés à titre de produits lors de la vente des titres dans l'exercice.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, conseil de discipline, normes de pratique professionnelle, comité de la formation, développement professionnel, congrès, communications et comité jeunesse. Les coûts sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

Les charges liées au loyer, assurances, taxes, amortissement et entretien sont réparties en proportion des coûts directs des salaires par rapport à la masse salariale.

Les charges liées au matériel de bureau sont réparties selon les frais d'utilisation.

Ces frais sont inclus dans les postes salaires et frais fixes imputés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des dépôts chez les assureurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements de sociétés cotées en bourse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'ensemble des passifs, à l'exception des produits reportés.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode d'amortissement linéaire et les taux indiqués ci-dessous :

Matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	20 - 25 %
Améliorations locatives	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

Site web	25 %
Frais de développement de formation	20 %
Logiciels	25 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles dévoués à la réalisation de sa mission et qui lui consacrent un nombre d'heures considérables. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de l'Ordre.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

3. Placements

	2014	2013
	\$	\$
Certificat de placement garanti	100 000	-
Institutions financières		
Obligations, évaluées à la juste valeur, coût de 200 000 \$ (150 000 \$ en 2013)	197 647	153 929
	297 647	153 929
Placements réalisables au cours du prochain exercice	100 000	-
	197 647	153 929

4. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	101 717	(53 250)	48 467	40 819
Matériel informatique	1 142	(474)	668	3 990
Améliorations locatives	30 155	(24 604)	5 551	11 582
	133 014	(78 328)	54 686	56 391

5. Actifs incorporels

Actifs incorporels à durée de vie définie				
Site web			22 051	35 666
Frais de développement de formation			18 192	-
Logiciels			4 265	6 910
			44 508	42 576

6. Dépôts chez les assureurs

Depuis le 1^{er} avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de ré-investir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futures d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1 %. Dès que le solde de ce fonds aura atteint 50 000\$, l'excédent de cette somme pourra être remis à l'Ordre.

	\$	\$
Solde au début de l'exercice	50 000	61 812
Ristourne capitalisée	17 912	15 000
Revenus d'intérêts	639	388
	68 551	77 200
Portion remboursable à court terme	18 551	27 200
	50 000	50 000

7. Crédoiteurs

	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	260 739	233 174
Salaires et autres charges sociales	75 928	64 230
Sommes à remettre à l'État	173 378	183 066
	510 045	480 470

8. Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement

	\$	\$
Débiteurs	(12 981)	59 317
Frais payés d'avance	1 265	12 013
Créditeurs	29 575	(624)
Produits reportés	24 668	(16 948)
	42 527	53 758

9. Engagements contractuels

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de service, pour l'accès à un portail informatique et de la formation venant à échéance le 31 décembre 2016. Les paiements minimaux futurs totaux sont en fonction du nombre de membres inscrits annuellement et donc indéterminables.

De plus, l'Ordre loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de baux échéant respectivement en septembre 2015 et en septembre 2017. Les loyers minimums futurs totalisent 280 310\$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2015 : 85 700 \$

2016 : 80 790 \$

2017 : 75 880 \$

2018 : 37 940 \$

L'Ordre participe avec d'autres Ordres professionnels de la santé à l'organisation de colloques sur le thème de l'interdisciplinarité. Les surplus réalisés lors des colloques ont été réinvestis pour l'organisation de colloques subséquents. Tout déficit, s'il en est, résultant de ces colloques en sus des surplus réalisés, sera partagé entre les Ordres professionnels participants.

10. Instruments financiers

Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan soit au 31 mars 2014.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Ordre sont liés aux débiteurs. L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Ordre est principalement exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

11. États financiers

Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2013 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2014.

Renseignements complémentaires

CHARGES DE COMITÉS Exercice terminé le 31 mars 2014

Annexe A

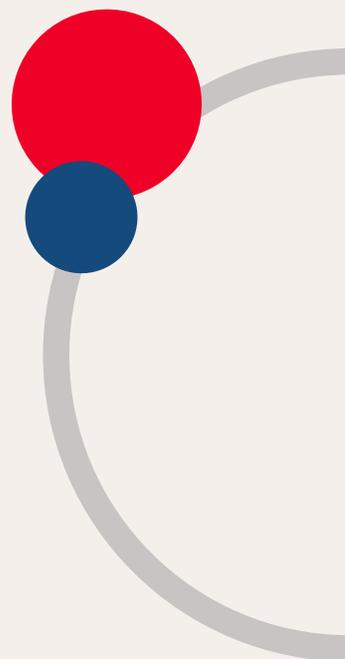
	2014	2013
	\$	\$
Délivrance de permis		
Salaires et frais fixes imputés	30 310	43 926
Bureau et affranchissement	2 900	2 855
Dépenses de comité	4 599	5 372
Honoraires professionnels	2 126	2 000
	39 935	54 153
Inspection professionnelle		
Salaires et frais fixes imputés	159 638	144 446
Bureau et affranchissement	2 658	5 456
Dépenses de comité	4 727	3 243
Honoraires des inspecteurs	20 175	19 818
Déplacements et séjours	9 569	18 094
	196 767	191 057
Conseil de discipline		
Salaires et frais fixes imputés	4 605	4 970
Bureau et affranchissement	1 401	1 178
Dépenses de comité	1 999	110
Dépenses de réalisation	-	1 234
Honoraires légaux	14 441	19 362
	22 446	26 854
Bureau du syndic		
Bureau et affranchissement	2 230	2 073
Dépenses de service et frais fixes imputés	12 857	10 824
Honoraires professionnels	8 273	12 977
	23 360	25 874
Plan directeur		
Salaires et frais fixes imputés	411	-
Dépenses de réalisation	22 786	-
	23 197	-
Normes de pratique professionnelle		
Salaires et frais fixes imputés	79 240	76 076
Bureau et affranchissement	3 263	919
Publications	13 191	2 098
Dépenses de comité	1 169	2 255
Dépenses de réalisation	21 752	23 630
	118 615	104 978

Annexe B

	2014	2013
	\$	\$
Comité de la formation		
Salaires et frais fixes imputés	-	80
Dépenses de comité	187	-
	187	80
Développement professionnel		
Salaires et frais fixes imputés	139 463	128 700
Bureau et affranchissement	4 150	4 402
Publications	8 689	2 223
Dépenses de comité	2 375	6 830
Honoraires de formation	20 180	14 415
Déplacements et séjours	2 691	1 428
Vidéos, locaux et services	93 366	87 004
	270 914	245 002
Congrès		
Salaires et frais fixes imputés	18 370	24 806
Frais de courtage	32 111	34 114
Bureau et affranchissement	4 893	3 082
Composition	928	2 825
Publications	5 996	9 736
Dépenses de réalisation		
<i>Conférenciers</i>	21 984	10 792
<i>Dépenses de comité</i>	30 847	19 552
<i>Kiosques</i>	8 655	20 615
<i>Salles</i>	23 993	4 900
<i>Activités sociales</i>	89 454	61 480
	237 231	191 902
Communication		
Salaires et frais fixes imputés	48 910	43 105
Frais de courtage	19 313	18 758
Bureau et affranchissement	38 810	26 890
Imprimerie	31 657	36 021
Dépenses de comité	5 936	5 997
Dépenses de réalisation	26 806	22 261
	171 432	153 032
Comité jeunesse		
Salaires et frais fixes imputés	17 920	3 250
Bureau et affranchissement	1 911	28
Publications	1 631	1 689
Dépenses de comité	4 259	5 488
Dépenses de réalisation	1 203	5 861
	26 924	16 316

Annexe C

	2014	2013
	\$	\$
Administration		
Salaires	193 199	166 390
Charges sociales et frais fixes imputés	19 214	25 628
Bureau et affranchissement	42 272	42 777
Télécommunications	11 917	10 671
Assurances	3 060	2 966
Énergie	3 484	4 496
Loyer	75 260	72 583
Location - matériel et outillage	3 001	3 273
Taxes et permis	21 277	17 286
Entretien et réparations		
<i>Matériel de bureau</i>	2 836	2 587
<i>Local</i>	7 553	8 174
Impression	12 057	12 811
Traitement informatique	9 440	16 638
Cotisations	34 297	29 471
Séjours, déplacements et frais de réunion		
<i>Permanents</i>	12 333	8 233
<i>Conseil d'administration</i>	116 672	98 195
<i>Comité exécutif</i>	11 992	11 938
Honoraires professionnels	9 599	7 328
Articles corporatifs	1 690	803
Gain sur cession de placements	(12 212)	-
Variation de la juste valeur des placements de sociétés cotées en bourse	6 280	(1 033)
Amortissement		
<i>Matériel de bureau</i>	9 729	10 715
<i>Matériel informatique</i>	3 321	10 731
<i>Améliorations locatives</i>	6 031	5 716
<i>Site web</i>	13 615	12 394
<i>Frais de développement de formation</i>	308	-
<i>Logiciels</i>	3 661	4 843
Frais bancaires	3 071	3 051
Frais de cartes de crédit	30 401	25 298
Cotisations recouvrées du Fonds des services de santé	(57 672)	-
	597 686	613 963





**281, av. Laurier Est
Montréal (Québec) H2T 1G2**

Tél. : 514 527-9811 ou 1 800 567-7763

Télec. : 514 527-7314

info@optmq.org

Dépôt légal 2^e trimestre 2014